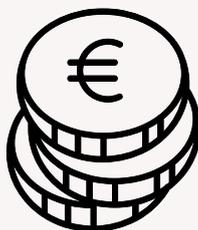
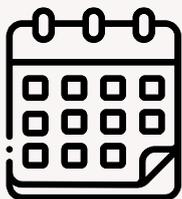


# TRANSMISSION DES GROS PATRIMOINES



# 5 à 10 Milliards



Pas (encore)  
mise en place



Le principe : **augmenter la taxation sur les très gros patrimoines sans rien changer pour les autres.** Actuellement, chaque parent peut donner jusqu'à 100 000 € par enfant sans qu'il y ait de droits de donation à payer. Cela concerne **87% des héritages où il n'y a donc aucun frais de succession !**



## C'EST QUOI LE PROBLÈME ?

**10 %**

C'est le taux effectif moyen d'imposition que paient les 0,1% des super-héritiers-es

Grâce aux abattements sur :

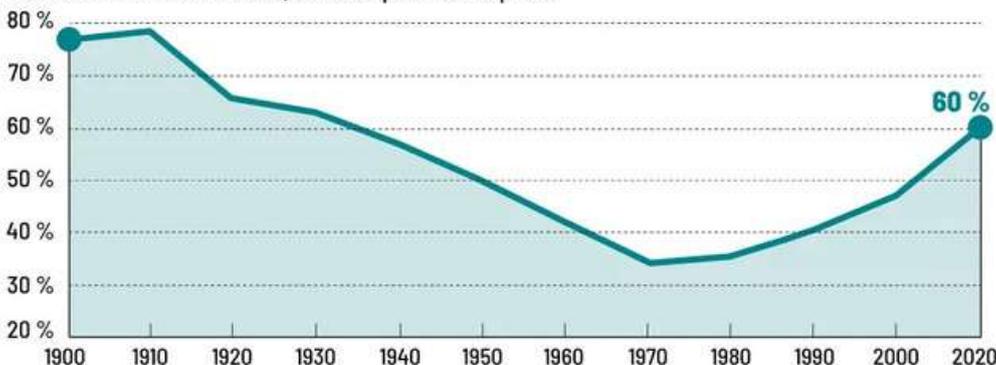
- les donations
- sur l'assurance vie
- au pacte Dutreil etc.



**7 des 9 Français-es** devenu-es milliardaires en 2024 sont des super-héritier-es

### LE RETOUR DE LA FRANCE DES HÉRITIERS

Part de la richesse héritée, en % du patrimoine privé



**Pour nous suivre,  
nous contacter ou  
nous rejoindre :**

@ [isere@attac.org](mailto:isere@attac.org)



*Pour aller plus loin et retrouver toutes les autres fiches*



## CE QU'ATTAC PROPOSE :

- **Comptabiliser l'ensemble des dons** et héritages reçus tout au long de la vie
- **Augmenter l'imposition** sur les héritages supérieurs à 13 millions d'€ (les 0,1%)
- Maintenir l'exonération complète de 87% des héritages telle qu'elle existe actuellement